

Michel

INAFET KIGALI

MINEDE

TEXTE NO 2160/01.05 HONNEUR VOUS ANNONCER QUE MONSIEUR  
PERSONS, SECRETAIRE D'ETAT A LA CULTURE FRANCAISE ET  
BOURGMESTRE DE WOLUWE SAINT PIERRE, COMMUNE JUMEEE AVEC  
MUSAMBIRA, ARRIVERA KIGALI LE LUNDI 2 JANVIER EN PROVENANCE  
DE BRUXELLES. IL RESTARA AU RWANDA JUSQU'AU 8/1/1978.  
IL EST A SUPPOSER QU'IL SOUHAITERA RENCONTRER CERTAINES  
AUTORITES DONT LE BOURGMESTRE DE MUSAMBIRA. PRIERE LUI  
FACILITER CONTACTS EVENTUELS. HAUTE CONSIDERATION. EFULLSTOP

BRUXELLES LE 22 DECEMBRE 1977

AMBARWANDA

A traiter par

*Culture*

Date en 28 DEC. 1977

N° Classement 16717

*La Mine de*

*Voir Affaires Etrangères pour préparatif 28/12/77*

RAPPEL COMMUNICATION TELEPHONIQUE DE NAIROBO CEUX CI DEMANDENT  
DES NOUVELLES POUR L'AVION DEVANT RAMENER LES DELEGATIONS A  
KIGALI

FIN DE TRANSMISSION BIBI

G  
HYYYYYYYYYYYYYY YY YYYYYYYYYYYYYY

KB/vla

205. V.R.9

**INSTITUT CULTUREL AFRICAIN (I.C.A.)  
AFRICAN CULTURAL INSTITUTE (A.C.I)**

Dakar, le 10 Juin 1977

14, Av. Président Lamine Guèye  
B.P. 01 — P.O. BOX 01  
Tél. 347-41/42  
**DAKAR**

Le Directeur Général

N° ..... 132 ...../ICA

A traiter par	Culture
Date entrée	- 7 JUIL. 1977
N° Classement	8424 11/7

*Michel  
Ecrire et hausmeller  
sur projets*

*13.7.77*

Monsieur le Ministre,

La Commission d'Orientation et de Programmation de la 6ème session du Conseil Exécutif ayant fortement recommandé que les démarches entreprises par les Etats membres auprès des organisations internationales ou autres sources de financement en faveur de leurs projets culturels soient connues de l'ICA afin que la Direction Générale puisse y aider,

je voudrais vous redire notre disposition à servir votre département dans ce sens dès que vous nous ferez connaître vos projets.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération très distinguée.



Basile KOSSOU  
Directeur Général de l'ICA

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale  
S/c Ministère des Affaires Etrangères

KIGALI  
(Rwanda)



united nations educational, scientific and cultural organization  
organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy, 75700 Paris

téléphone : 577-16-10  
câbles : Unesco Paris  
téléc : 204461 Paris

référence : CPX/FEL.150.SB

15 JUN 1977

Monsieur le Ministre de l'Education  
Nationale,  
Ministère de l'Education Nationale,  
KIGALI,  
(Rwanda)

COPE POUR INFORMATION

Bourses de voyage pour les cadres des mouvements  
de jeunesse et d'étudiants en 1977-1978

Monsieur/Madame,

J'ai l'honneur de vous faire savoir, au nom du Directeur général, que la Conférence générale, au titre de la résolution 3.161 adoptée à sa dix-neuvième session, a autorisé la continuation en 1977-1978 du programme de bourses de voyage pour les cadres des mouvements de jeunesse et d'étudiants.

Le programme relatif à la jeunesse approuvé par la Conférence générale traduit l'intérêt que porte l'Unesco aux problèmes et aux aspirations des jeunes. Ce programme met l'accent sur les activités qui visent à accroître la participation des jeunes au développement, dans le contexte d'un nouvel ordre économique international, leur concours à des activités en faveur de la paix, du désarmement, de la libération nationale, et à la lutte contre le colonialisme, le racisme et l'apartheid, les problèmes d'emploi, l'accès des jeunes travailleurs à l'éducation et les problèmes de la jeunesse défavorisée.

Pour l'attribution de ces bourses de voyage, la priorité sera donnée aux projets étroitement liés aux problèmes évoqués ci-dessus.

Les modalités d'application du programme sont exposées dans la notice CPX/FEL.153 dont un exemplaire est joint à la présente lettre et vingt autres vous sont envoyés sous pli séparé. Comme vous le verrez, les bourses de voyage seront accordées par l'intermédiaire :

- (a) d'organisations internationales de jeunesse ou d'organisations qui appliquent des programmes précis en faveur de la jeunesse, dotées du statut consultatif de la catégorie A ou B auprès de l'Unesco (voir annexe I). Les demandes émanant d'organisations nationales affiliées à ces organisations internationales ne pourront être prises en considération que si elles parviennent à l'Unesco par l'intermédiaire de l'organisation internationale intéressée ;
- (b) d'organisations ou services nationaux de jeunesse non affiliés aux organisations du groupe (a) ci-dessus mentionné, s'ils bénéficient de l'appui de la Commission nationale pour l'Unesco (ou de l'organisme gouvernemental correspondant) d'un Etat membre, ou, conformément aux résolutions 17 C/10.1, paragraphe I et 18 C/13.1, paragraphe I, de tout mouvement de libération d'Afrique reconnu par l'Organisation de l'Unité africaine et par l'Organisation de libération de la Palestine.

Si votre Commission nationale souhaite patronner des demandes de bourses en faveur d'organisations nationales, nous vous serions reconnaissants de communiquer un exemplaire de ladite notice à l'organisation intéressée en la priant de remplir l'imprimé qui y est joint et de le renvoyer à l'Unesco (voir par. 12) après avoir obtenu le visa d'approbation de la Commission nationale.

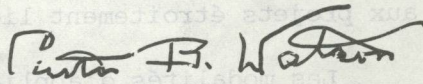
... Nous serions également heureux que l'organisation de jeunesse intéressée remplisse l'annexe II de la notice, si elle prévoit des activités qu'il serait utile d'inclure dans le programme d'études de jeunes boursiers qui se rendraient dans votre pays.

Les voyages d'étude projetés pour 1978, établis en détail selon les imprimés ainsi fournis, doivent être présentés à la Division des bourses de l'Unesco avant le 1er octobre 1977 au plus tard. Un Comité de sélection du Secrétariat les étudiera ensuite et nous espérons qu'il sera possible d'annoncer les attributions de bourses aux organisations bénéficiaires en janvier 1978. Le Comité de sélection affectera à ce moment la totalité des crédits disponibles pour 1977-1978, de sorte qu'aucune nouvelle demande ne sera recevable par la suite.

Après l'attribution des bourses de voyage, les organisations responsables seront invitées à choisir des candidats appropriés, qui devront remplir une demande individuelle fournie par l'Unesco. Cette demande devra être visée par la Commission nationale ou une autre autorité gouvernementale du pays du candidat avant d'être renvoyée à l'Unesco.

Je vous serais reconnaissant de la coopération que vous voudrez bien continuer à nous apporter pour l'exécution de ce programme et de toute l'assistance que votre Commission nationale pourrait fournir aussi bien aux boursiers de votre pays qui se rendront à l'étranger qu'à ceux qui viendront dans votre pays pour y faire des études.

Je vous prie d'agréer, Monsieur/Madame, les assurances de ma haute considération.



Curtis B. Watson  
Chef de la Division des bourses p.i.  
Secteur pour la coopération  
en vue du développement  
et les relations extérieures

ANNEX/ANNEXE/ANEXO I

Organizations invited to participate in Youth Travel Grant Scheme  
Organisations invitées à participer au programme de bourses de voyage pour la jeunesse  
Organizaciones Invitadas a Participar en el Plan de Subvenciones de Viajes para Jóvenes

Boy Scouts World Bureau Bureau mondial du scoutisme Oficina Mundial de Exploradores	Case postale 78 CH 1205 GENEVE 11 (Suisse)
Caritas Internationalis	16 Piazza S. Calisto 00153 ROME (Italy)
	copy: Mr. Gomart c/o Secours Catholique 106 rue du Bac 75007 PARIS (France)
Commission of the Churches on International Affairs Commission des Églises pour les affaires internationales Comisión de las Iglesias para los Asuntos Internacionales	World Council of Churches Department of Youth 150 route de Ferney CH 1211 GENEVE 20 (Suisse)
Council of European National Youth Committees (CENYC) Conseil européen des comités nationaux de jeunesse	Rue du Cornet 120 1040 BRUXELLES (Belgique)
Co-ordinating Committee for International Voluntary Service Comité de coordination du service volontaire international Comité Coordinador de Servicio Voluntario Internacional	Unesco House 1 rue Miollis 75015 PARIS (France)
The Experiment in International Living (pas de titre français) Experimento de Convivencia Internacional	c/o Dr. Giuseppe de Stefano Secrétaire général Via del Cavallino No. 8 1-14100 ASTI (Italie)
Friends' World Committee for Consultation Comité consultatif mondial de la société des amis Comité Consultivo Mundial de la Sociedad de los Amigos	Drayton House 30 Gordon Street LONDON WC1HOAX (United Kingdom)
International Association for the Exchange of Students for Technical Experience Association internationale pour l'échange d'étudiants en vue de l'acquisition d'une expérience technique Asociación Internacional de Intercambio de Estudiantes para la Formación Técnica Práctica	Leonhard Strasse 33 CH-8006 ZURICH (Suisse)
International Association of Students in Economics and Management Association internationale des étudiants en science économiques et commerciales Asociación Internacional de Estudiantes en Ciencias Económicas y Comerciales	45 Avenue Legrand B-1050 BRUXELLES (Belgique)
International Co-ordinating Committee for the Presentation of Science and the Development of Out-of-School Scientific Activities Comité international de coordination pour l'initiation à la science et le développement des activités scientifiques extrascolaires Comité Internacional de Coordinación para la Iniciación a la Ciencia y el Desarrollo de las Actividades Científicas Extraescolares	rue de Veeweyde 125 B-1070 BRUXELLES (Belgique)

International Confederation of Free Trade Unions Confédération internationale des syndicats libres Confederación Internacional de Organizaciones Sindicales Libres	37-41 rue Montagne aux Herbes potagères 1000 BRUXELLES (Belgique)
International Co-operative Alliance Alliance coopérative internationale Alianza Cooperativa Internacional	11 Upper Grosvenor St. LONDON W1X 9PA (United Kingdom)
International Council of Sport and Physical Education Conseil international pour l'éducation physique et le sport Consejo Internacional de Educación Física y Deportiva	c/o Prof. J. Falize Université de Liège au Sart Tilman B-4000 LIEGE (Belgique)
International Falcon Movement Mouvement international des Faucons Movimiento Internacional de los "Halcones"	Rauhensteingasse 5 A-VIENNA I (Austria)
International Federation of Musical Youth (Member of International Music Council) Fédération internationale des jeunesses musicales Federación Internacional de Juventudes Musicales	Palais des Beaux-Arts 10 rue Royale 1000 BRUXELLES (Belgique)
International Federation of Organizations for School Correspondence and Exchanges Fédération internationale des organisations de correspondances et d'échanges scolaires Federación Internacional de Organizaciones de Correspondencia e Intercambios Escolares	29 rue d'Ulm 75005 PARIS (France)
International Federation of the Training Centres for the Promotion of Progressive Education Fédération internationale des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (FICEMEA)	Mr. G. Guillaumie Secrétaire général 2 bis rue de la Bourie Blanche 45 ORLEANS (France)
International Federation of Workers' Educational Associations Fédération internationale des associations pour l'éducation des travailleurs Federación Internacional de Asociaciones Educativas Obreras	Box 155 A-1011 VIENNA (Austria)
International League for Child and Adult Education Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire Liga Internacional de la Enseñanza, de la Educación y de la Cultura Popular	3 rue Recamier 75007 PARIS (France)
International Movement of Catholic Agricultural and Rural Youth Mouvement international de la jeunesse agricole et rurale catholique Movimiento Internacional de la Juventud Agraria y Rural Católica	Diestsevest 24 LOUVAIN (Belgique)
International Student Movement for the United Nations Mouvement international des étudiants pour les Nations Unies Movimiento Internacional de Estudiantes pro Naciones Unidas	5 chemin des Iris 1216 COINTRIN, GENEVE (Suisse)
International Union of Socialist Youth Union internationale de la jeunesse socialiste Unión Internacional de Juventudes Socialistas	Neustiftgasse 3 A-1070 VIENNA (Austria)
International Union of Students Union internationale des étudiants Unión Internacional de Estudiantes	rue du 17 novembre 110 01 PRAGUE 01 B. P. 58 (Tchécoslovaquie)

- International Voluntary Service  
Service civil international  
Servicio Civil Internacional
- International Young Catholic Students  
Jeunesse étudiante catholique internationale  
Juventud Estudiantil Católica Internacional
- International Youth Federation for Environmental  
Studies and Conservation  
Fédération internationale de la jeunesse pour l'étude  
et la conservation de l'environnement  
Federación Internacional de la Juventud para el  
Estudio y la Conservación del Medio Ambiente
- International Youth Hostel Federation  
Fédération internationale pour les auberges de la  
jeunesse  
Federación Internacional de los Albergues para la  
Juventud
- League of Red Cross Societies  
Ligue des sociétés de la Croix-Rouge  
Liga de Sociedades de la Cruz Roja
- Panafrican Youth Movement  
Mouvement panafricain de la jeunesse
- Pax Romana
- Universal Esperanto Association  
Association universelle d'espéranto  
Sociedad Universal del Esperanto
- World Alliance of Young Men's Christian Associations  
Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens  
Alianza Mundial de las Asociaciones Cristianas de Jóvenes
- World Assembly of Youth  
Assemblée mondiale de la jeunesse  
Asamblea Mundial de la Juventud
- World Association of Girl Guides and Girl Scouts  
Association mondiale des guides et des éclaireuses  
Asociación Mundial Femenina de Guías y Exploradoras
- World Confederation of Labour  
Confédération mondiale du travail  
Confederación Mundial del Trabajo
- World Federation of Catholic Youth  
Fédération mondiale de jeunesse catholique  
Federación Mundial de Juventud Católica
- World Federation of Democratic Youth  
Fédération mondiale de la jeunesse démocratique  
Federación Mundial de la Juventud Democrática
- World Federation of Trade Unions  
Fédération syndicale mondiale  
Federación Sindical Mundial
- International Secretariat  
35 avenue Gaston-Diderich  
(Luxembourg)  
171 rue de Rennes  
75006 PARIS  
(France)  
c/o Mr. Lutz Katzschner  
President  
D-5 KÖLN 60  
Neusserstr. 186  
(Federal Republic of Germany)
- Midland Bank Chambers  
Howardsgate  
WELWYN GARDEN CITY  
Herts. (United Kingdom)
- Petit Saconnex  
CH-1211 GENEVE  
(Suisse)
- Chemin Ahmed Ghermoul  
ALGER  
(Algeria)
- B.P. 1062  
CH-1701-FRIBOURG  
(Suisse)
- Mr. Humphrey Tonkin  
President  
35 Violet Lane  
Lansdown, PA. 19050  
(U. S. A.)
- 37 quai Wilson  
CH-1201 GENEVE  
(Suisse)
- Gladsaxevej 101  
2860 SØBORG  
(Denmark)
- 132 Ebury Street  
Westminster  
LONDON, SW1W 9QQ  
(United Kingdom)
- 50 rue Joseph II  
1040-BRUXELLES  
(Belgique)
- 31 Av. de l'Hôpital français  
B-1080 BRUXELLES  
(Belgique)
- Ady Endre Utca 19  
BUDAPEST II  
(Hongrie)
- Nam, Curieovych 1  
PRAGUE 1  
(Tchécoslovaquie)

World Federation of United Nations Associations  
Fédération mondiale des associations pour les  
Nations Unies  
Federación Mundial de Asociaciones pro Naciones  
Unidas

World Student Christian Federation  
Fédération universelle des associations chrétiennes  
d'étudiants  
Federación Universal de las Asociaciones Cristianas  
de Estudiantes

World Union for Progressive Judaism  
Union mondiale pour le judaïsme libéral  
Unión Mundial por Judaísmo Progresista

World University Service  
Entraide universitaire mondiale  
Servicio Universitario Mundial

World Young Women's Christian Association  
Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines  
Asociación Cristiana Mundial de Juventudes Femeninas

Young Christian Workers  
Jeunesse ouvrière chrétienne  
Juventud Obrera Cristiana

African Liberation Movements recognized by the O. A. U.  
Mouvements de libération d'Afrique reconnus par l'O. U. A.  
Movimientos de Liberación Africana reconocidos por la O. A. U.

Palestine Liberation Organization (PLO)  
Organisation de libération de la Palestine (OLP)  
Organización de Liberación de Palestina (OLP)

Centre international  
3 rue de Varembe  
Case Postale 54  
1211 GENEVE 20 (Suisse)

37 quai Wilson  
CH-1201 GENEVE  
(Suisse)

838 Fifth Avenue  
NEW YORK, N. Y. 10021  
(U. S. A.)

5 Chemin des Iris  
CH-1216 GENEVE (Cointrin)  
(Suisse)

37 quai Wilson  
CH-1201 GENEVE  
(Suisse)

Secrétariat international  
26 rue Juste Lipse  
B-1040 BRUXELLES  
(Belgique)

The Secretary-General  
OAU/OUA  
P. O. Box 3243  
ADDIS ABABA (Ethiopia)

Mr. Farouq Kaddoumi, Director  
Political Department  
Palestine Liberation Organization  
P. O. Box 7653 BEIRUT  
c/o Mr. Ibrahim Souss  
Chief of the PLO Observation

Mission to Unesco  
c/o ALECSO Delegation  
Unesco  
7 Place de Fontenoy  
75700 PARIS  
(France)

37 quai Wilson  
CH-1201 GENEVE  
(Suisse)

Gadaxavevej 101  
2800 SØBORG  
(Denmark)

132 Ebury Street  
Westminster  
LONDON, SW1W 9QQ  
(United Kingdom)

50 rue Joseph II  
1040-BRUXELLES  
(Belgique)

31 Av. de l'Hôpital français  
B-1080 BRUXELLES  
(Belgique)

Ágy Endre Utca 18  
BUDAPEST II  
(Hongrie)

1 Nam. Gurevich  
PRAGUE I  
(Tchécoslovaquie)

World Confederation of Labour  
Confédération mondiale du travail  
Confederación Mundial del Trabajo

World Federation of Catholic Youth  
Fédération mondiale de jeunesse catholique  
Federación Mundial de Juventud Católica

World Federation of Democratic Youth  
Fédération mondiale de la jeunesse démocratique  
Federación Mundial de la Juventud Democrática

World Federation of Trade Unions  
Fédération syndicale mondiale  
Federación Sindical Mundial



ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
 POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE  
 ET LA CULTURE

DIVISION DES BOURSES

**Bourses de voyage pour les animateurs des mouvements de jeunesse  
 et d'étudiants en 1977-1978**

**NOTICE**

**INTRODUCTION**

1. En vue de développer les échanges d'idées et de données d'expérience entre organisations ou services de jeunesse de pays différents, la Conférence générale de l'Unesco, lors de sa dix-neuvième session (1976) a autorisé le Directeur général à attribuer des bourses de voyage à un certain nombre de dirigeants de ces institutions.
2. Le programme relatif à la jeunesse approuvé par la Conférence générale traduit l'intérêt que l'Unesco porte aux problèmes et aux aspirations des jeunes. Ce programme met l'accent sur les activités qui visent à accroître la participation des jeunes au développement, dans le contexte d'un nouvel ordre économique international, leur concours à des activités en faveur de la paix, du désarmement, de la libération nationale, et à la lutte contre le colonialisme, le racisme et l'apartheid, les problèmes d'emploi, l'accès des jeunes travailleurs à l'éducation et les problèmes de la jeunesse défavorisée.
3. Comme on espère que l'attribution de bourses de voyage aux animateurs de mouvements de jeunesse et d'étudiants fera apparaître de nouvelles possibilités de coopération entre les organismes intéressés, la préférence sera donnée aux programmes d'études prévoyant l'échange d'idées et de connaissances entre organisations ou services de jeunesse de nature différente et entre pays n'ayant pas les mêmes systèmes économiques et sociaux. Les organisations qui souhaitent solliciter des bourses de voyage sont invitées à prendre contact auparavant avec les organisations ou services gouvernementaux de jeunesse d'autres pays, en vue de participer à un programme planifié. Dans certains cas, une offre réciproque d'assistance analogue pourrait être faite selon le principe de l'échange.
4. Les organisations ci-après sont invitées à soumettre des projets concernant des voyages d'études devant avoir lieu en 1978 dans un Etat membre de l'Unesco :
  - (a) organisations internationales de jeunesse ou organisations qui appliquent des programmes précis en faveur de la jeunesse, dotées du statut consultatif de la catégorie A ou B auprès de l'Unesco. Les demandes émanant d'organisations nationales affiliées à ces organisations internationales ne pourront être prises en considération que si elles parviennent à l'Unesco par l'intermédiaire de l'organisation internationale intéressée ;
  - (b) organisations ou services nationaux de jeunesse non affiliés aux organisations du groupe (a) ci-dessus mentionné, s'ils bénéficient de l'appui de la Commission nationale pour l'Unesco (ou de l'organisme gouvernemental correspondant) d'un Etat membre, ou, conformément aux résolutions 17 C/10.1, paragraphe I, et 18 C/13.1, paragraphe I, de tout mouvement de libération d'Afrique reconnu par l'Organisation de l'Unité africaine et par l'Organisation de libération de la Palestine.

**CONDITIONS ET CRITERES**

5. La bourse de l'Unesco est destinée à couvrir le voyage par un itinéraire approuvé. Elle n'est pas versée en espèces, mais octroyée sous la forme de billets que l'agence de voyage agréée par l'Unesco remet aux boursiers une fois que le programme final a été approuvé. Toutes les autres dépenses sont à la charge de l'organisation bénéficiaire.

6. Lorsque le boursier vient d'un pays où l'exportation des devises est limitée, l'Unesco peut consentir à verser l'équivalent de la bourse dans la monnaie locale du pays d'études, si le boursier paie lui-même ses frais de voyage. L'organisation bénéficiaire doit toutefois au préalable faire approuver cette procédure spéciale par l'Unesco.
7. En plus de son billet, chaque boursier recevra, à titre d'argent de poche, la somme de 200 dollars, qui lui sera versée dans le premier pays d'études où il se rendra.
8. Seuls seront pris en considération les projets bien préparés pour lesquels les contacts nécessaires ont déjà été pris dans les pays où le boursier doit se rendre. La durée du programme doit être de six semaines au minimum et, en tout cas, être assez longue pour que le boursier puisse faire une étude complète. Normalement, l'itinéraire ne doit pas comprendre plus d'un ou deux pays, à moins que la durée de l'ensemble du programme ne soit prolongée en proportion.

#### PROGRAMMES

Les programmes d'études devraient être conçus spécialement de façon à servir les fins du programme de l'Unesco concernant les activités de jeunesse, tel que la Conférence générale l'a approuvé à sa dix-neuvième session dans la résolution 3.161.

9. La priorité sera accordée aux projets d'études portant directement sur un ou plusieurs des sujets suivants, qui sont de la plus haute importance pour les programmes de jeunesse de l'Unesco :
  - (a) Participation des jeunes aux projets de développement.
  - (b) Activités se rapportant à la mise en place d'un nouvel ordre économique international.
  - (c) Activités des jeunes en faveur de la paix et du désarmement, de la libération nationale, de la lutte contre le colonialisme, le racisme et l'apartheid.
  - (d) Etude de la situation des jeunes et le rôle que les organisations de jeunes peuvent jouer pour résoudre les problèmes de la jeunesse défavorisée parmi les jeunes travailleurs, la jeunesse rurale, les jeunes filles, les jeunes n'appartenant pas à une organisation, les jeunes ayant peu ou pas de scolarité.
  - (e) Formation des jeunes pour leur donner des rôles de responsabilité dans leur communauté et encourager le service bénévole.
  - (f) Activités tendant à faciliter l'emploi des jeunes et leur initiation aux sciences et à la culture nationale.
10. La bourse peut être utilisée aux fins ci-après, qui tendent à favoriser les activités de l'Unesco :
  1. une organisation ou un service de jeunesse qui remplit les conditions requises pour-rait présenter une demande pour recevoir en qualité d'expert, par exemple pour un projet spécial, un boursier ayant des connaissances, une compétence et une expérience particulières ;
  2. une organisation ou un service de jeunesse pourrait envoyer un boursier étudier les activités et les idées d'une autre organisation de nature différente ou située dans un pays ayant un système économique ou social différent ;
  3. le boursier pourrait étudier les activités de son organisation internationale dans d'autres pays et/ou au siège international, et en même temps entrer en contact aussi largement que possible avec d'autres organisations des pays visités.
11. Les programmes correspondant aux rubriques 1 et 2 pourront comprendre une ou plusieurs des principales formes d'activités ci-après, qui seront axées sur les thèmes énumérés au paragraphe 9 :
  - (a) période d'études intensives à faire soit individuellement, soit en participant à des cours, réunions, stages d'études, etc. ;
  - (b) observations d'activités apparentées au domaine d'intérêt du boursier ;
  - (c) formation par des stages pratiques au cours desquels le boursier participe, avec certaines responsabilités, à des activités ayant trait à son programme d'études.

## PRESENTATION DES DEMANDES

12. Les demandes devront être établies, sur la formule ci-jointe, par l'organisation intéressée, et adressées à la Division des bourses, Unesco, 7 place de Fontenoy, 75700 Paris. Toute demande relative à un projet dont l'exécution est prévue pour 1978 doit parvenir à l'Unesco au plus tard le 1er octobre 1977.
13. Chaque projet doit contenir un aperçu du programme d'études proposé, et indiquer les organisations du pays d'accueil qui en établiront le détail, ainsi que les lieux précis où le programme sera exécuté. Cette esquisse de programme devra être précisée ultérieurement, en consultation avec l'Unesco, compte tenu des besoins particuliers du candidat. L'itinéraire proposé ne pourra toutefois pas être allongé ultérieurement.
14. L'Unesco se réserve d'apporter des modifications au programme ou de demander des précisions avant d'accorder la bourse.

## NOTIFICATION DE L'OCTROI D'UNE BOURSE ET CHOIX DU CANDIDAT

15. Un Comité de sélection se réunira au Secrétariat de l'Unesco en novembre 1977 pour étudier tous les projets reçus et faire des recommandations en vue de l'octroi de bourses. Dès que l'Unesco aura approuvé l'octroi d'une bourse pour un projet, l'organisation bénéficiaire en sera informée.
16. C'est alors seulement que l'organisation bénéficiaire sera invitée à choisir le candidat.
17. Les bénéficiaires doivent être des animateurs actifs de mouvements de jeunesse ; ils doivent être âgés de trente (30) ans au maximum et ne pas être en mesure de faire le voyage d'études envisagé sans une bourse de l'Unesco.
18. Chaque candidat devra établir une demande en utilisant la formule de candidature que l'Unesco fournira à son organisation lors de l'annonce de la bourse. Cette formule devra ensuite être contresignée par la Commission nationale pour l'Unesco du pays dont le candidat est ressortissant (ou par un autre organe national compétent en ce qui concerne la coopération avec l'Unesco et habilité à approuver la candidature au nom du gouvernement), puis communiquée au Secrétariat de l'Unesco. L'Unesco n'accordera pas d'autorisation de voyage tant que la candidature individuelle et le programme définitif détaillé du candidat n'auront pas été approuvés.
19. Il est recommandé aux organisations intéressées de prêter une attention toute particulière aux candidatures d'animatrices de mouvements de jeunesse ou d'étudiants.
20. Les candidats doivent posséder une bonne connaissance de la langue du pays d'accueil ou au moins d'une langue dont l'usage est largement répandu dans ce pays. Il se peut qu'ils aient à fournir un certificat attestant de leur connaissance suffisante de cette langue.
21. Dès que l'octroi des bourses aura été annoncé aux divers bénéficiaires, les commissions nationales pour l'Unesco des pays d'accueil en seront avisées.

## RAPPORT

22. Le boursier s'engage à rentrer dans son pays dans les quatre mois qui suivront l'achèvement de son programme d'études approuvé.
23. Il est entendu que chaque boursier présentera un rapport à l'Unesco sur ses études dans les trois mois qui suivront son retour dans son pays ; il appartient à l'organisation bénéficiaire de veiller à ce que cette condition soit remplie. Tout boursier qui négligerait de présenter un rapport compromettrait les chances de l'organisation qui l'a recommandé d'obtenir ultérieurement des bourses de l'Unesco.

**Bourses de voyage pour les animateurs des mouvements de jeunesse**

**Formule de présentation d'un projet**

1. Nom et adresse de l'organisation postulante :

2. S'il s'agit d'une organisation nationale, indiquer, le cas échéant, son affiliation internationale :

3. *Programme* : (Indiquer les buts du projet conformément aux paragraphes 1, 2, 3 et 9 de la notice. Mentionner les villes en précisant les dates du séjour dans chacune d'elles, et décrire le genre d'activité envisagé selon le paragraphe 10 de la notice) :

8. Frais dans lesquels les candidats seront choisis par ordre de préférence

9. S'il n'est demandé qu'une bourse PARVILLE OU UN SEULEMENT un bénéficiaire est en mesure d'obtenir des tarifs réduits, indiquer le montant réduit :

10. En présentant ce projet d'études en vue de l'obtention d'une bourse de voyage, l'organisateur s'engage à accomplir les conditions énoncées dans la notice et à assumer entièrement les obligations ci-après :

- (i) assurer la réception du boursier et les moyens d'études qui lui seront nécessaires.
- (ii) assurer la nourriture et le logement du boursier pendant la durée du projet, à moins qu'un arrangement technique ait été conclu au préalable avec l'organisme de destination.
- (iii) prendre à sa charge les frais médicaux et autres frais accessoires auxquels le boursier devra faire face.
- (iv) prendre à sa charge tous les frais non couverts par le montant de la bourse de voyage allouée par l'Unesco (passport, visas, excédents de bagages, inscriptions aux stages d'études, aux conférences, etc.).

Cachet de l'organisation postulante

(signature de l'autorité responsable)

Date

ESPACE RÉSERVÉ À L'UNESCO - NE RIEN ÉCRIRE CI-DESSOUS

4. Outre les activités de l'organisation postulante, le boursier étudiera celles des organisations suivantes :

Bourses de voyages pour les animateurs des mouvements de jeunesse

Formulaire de présentation d'un projet

5. La réciprocité est offerte et/ou sollicitée de la part des organisations (ou services de jeunesse) ci-après :

6. Itinéraire détaillé (indication des villes) et mode de transport préféré 7. Activités du boursier une fois son voyage d'études terminé :

8. Pays dans lesquels les candidats seront choisis par ordre de préférence

9. S'il n'est demandé qu'une bourse PARTIELLE, OU si l'organisation bénéficiaire est en mesure d'obtenir des tarifs réduits, indiquer le montant requis :

\$ .....

10. En présentant ce projet d'études en vue de l'obtention d'une bourse de voyage \_\_\_\_\_

(nom de l'organisation postulante)

s'engage à observer les conditions énoncées dans la notice et à assumer entièrement les obligations ci-après :

- i) assurer la réception du boursier et les moyens d'études qui lui seront nécessaires;
- ii) assurer la nourriture et le logement du boursier pendant la durée du projet, à moins qu'un arrangement réciproque ait été conclu ou que l'hospitalité ait été offerte;
- iii) prendre à sa charge les frais médicaux et autres frais accessoires auxquels le boursier devra faire face;
- iv) prendre à sa charge tous les frais non couverts par le montant de la bourse de voyage allouée par l'Unesco (passeport, visas, excédents de bagages, inscriptions aux stages d'études, aux conférences, etc.).

Cachet de l'organisation postulante

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

(signature de l'autorité responsable)

ESPACE RESERVE A L'UNESCO - NE RIEN ECRIRE CI-DESSOUS :

**Bourses de voyage pour les animateurs des mouvements de jeunesse et d'étudiants 1977/1978**

Afin d'aider les organisations et services de jeunesse à établir un programme d'études complet pour leurs boursiers, conformément à la notice ci-jointe, l'Unesco prépare une liste des stages d'études, réunions, conférences, etc., que les mouvements et services de jeunesse se proposent d'organiser.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir indiquer ci-dessous toutes les manifestations de ce genre que votre organisation ou service envisage pour 1978 ou le début de 1979, et auxquelles vous estimez que les boursiers d'autres organisations pourraient participer.

Date	Type de manifestation (conférence, stage d'études, réunion, etc.)	Ville et pays	Langues de travail	Sujet

PRIERE DE RENVoyer CETTE FEUILLE A LA Division des bourses, Unesco, 7, place de Fontenoy, 75700 Paris, France  
POUR LE 1er OCTOBRE 1977 AU PLUS TARD.

2-5 - COLLECTION "LE FEU ET L'ETOILE"

Le contrat signé entre le Fonds International pour la Promotion de la Culture (FIPC) et le CERDOTOLA doit être honoré et pour cela, il convient d'avoir une provision budgétaire. En effet l'évaluation faite par le CEPER nous a gravement induit en erreur : de 300.000 (trois cent mille), le prix unitaire d'impression est passé à 450.000 (quatre cent cinquante mille) francs CFA. A cet accroissement viennent s'ajouter les frais de diffusion. Il faut donc prévoir une provision conséquente pour imprimer et diffuser la première série de 12 livrets.

Nous pourrions ensuite programmer une nouvelle série de 24 (vingt-quatre) titres nouveaux, soit 1 (un) titre par mois et 4 (quatre) par pays. La base de calcul est de 750.000 (sept cent cinquante mille) francs CFA.

Cette publication est susceptible d'être une source de revenus propres pour le CERDOTOLA.

SOUNDJOCK-SOUNDJOCK  
Secrétaire Exécutif  
du CERDOTOLA



CENTRE REGIONAL DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION SUR LES TRADITIONS  
ORALES ET POUR LE DEVELOPPEMENT DES LANGUES AFRICAINES  
(C E R D O T O L A)

PROJET I

0 - TITRE : Edition d'une collection de livres pour enfants : "LE FEU ET L'ETOILE"

1 - GENERALITES

1-1 - L'idée de ce projet vient des chercheurs Camerounais du CERELTRA (Centre de Recherche sur les Langues et Traditions Orales Africaines). Faute de moyens ce projet intéressant a été ajourné. Si le "Fonds International pour la Promotion de la Culture" et le CERDOTOLA peuvent le relancer et l'étendre à l'Afrique Centrale, il est capital pour la diffusion de la culture africaine en général et de la littérature orale en particulier.

1-2 - Objectif principal : Faire connaître aux enfants qui savent lire la littérature orale de l'Afrique.

- Apprendre à lire les langues d'Afrique.

1-3 - Perspectives : Les jeunes de 7 à 10 ans qui viennent d'apprendre à lire manquent de lectures adaptées : les livres pour enfants qui existent ne traitent que de paysages et histoires exotiques et de pays étrangers.

La collection "Le Feu et l'Etoile" veut palier à cette carence.

Les adultes alphabétisés n'ont pas d'outils pertinents pour entretenir leurs nouvelles connaissances : cette collection y aidera.

Pour tous cette collection qui sera bilingue (français et langue africaine) va les familiariser avec les caractères et l'orthographe des langues africaines.

Pour le CERDOTOLA c'est un départ pour se constituer des recettes propres pour d'autres activités d'édition et d'expérimentation.

1-4 - En permettant échanges culturels entre différents groupes et/ou communautés linguistiques, ce projet aidera à la connaissance et à la compréhension mutuelle des communautés.

1-5 - Pour le secteur éducatif la collection prolongera non seulement l'apprentissage de la lecture, mais elle sera le point de départ de divers jeux éducatifs ou motifs de dessins ou bandes animées.

## 2 - OBJECTIFS

2-1 - Produire une collection de 12 livrets de lecture comportant :

1 - une histoire en langue africaine tirée d'un conte ou fable d'un groupe linguistique donné.

2 - une traduction en français

3 - des illustrations - soit en noir et blanc  
- soit en couleur.

- Il y aurait deux livrets par pays signataires, soit  $6 \times 2 = 12$

- Chaque titre sera tiré à 5.000 (cinq mille) exemplaires.

- Le pays originaire aurait 2.000 (deux mille) exemplaires et chacun des 5 (cinq) autres aurait 600 (six cents) exemplaires :  
 $600 \times 5 = 3.000$

## 3 - INSTITUTION CHARGÉE DU PROJET

3-1 - Le CERDOTOLA : Statuts ci-joints

3-2 - Une tournée du Secrétaire Exécutif à travers les différents pays pour :

- présenter le projet et la collection
- rechercher auteurs et collaborateurs
- prospector les structures de diffusion.

3-3 - Le Centre Régional de Promotion du Livre en Afrique (CREPLA) à Yaoundé sera intéressé et pourra nous aider de ses conseils. Il sera consulté.

- A consulter également les imprimeries et les maisons d'édition à Yaoundé (CEPER - Yaoundé ; Editions CLE - Yaoundé... etc) et dans les autres pays (précisions après la tournée du Secrétaire Exécutif).

3-4 - Définir pour l'ensemble de la collection les caractéristiques techniques :

- format
- nombre de pages
- caractères
- l'orthographe des langues africaines
- les dessins : grandeur, style général, couleur... etc.

4 - ASPECTS JURIDIQUES ET FINANCIERS

- 4-1 - Le Centre Régional de Recherche et de Documentation sur les Traditions Orales et pour le Développement des Langues Africaines (CERDOTOLA) a personnalité juridique et morale, ainsi qu'autonomie financière. C'est ce qui ressort des articles 03 et 12 des Statuts ci-joints et qui stipulent ce qui suit :

ARTICLE 03 : Le Centre Régional est doté de la personnalité morale et juridique.

ARTICLE 12 : Le Centre Régional a un budget autonome constitué par les contributions financières des Etats membres, les recettes résultant de la vente de ses productions, les produits des prestations de service, les emprunts, dons, legs et toutes autres aides éventuelles".

- 4-2 - Le Centre Régional n'est qu'au début de ses activités et ne peut donc présenter de "bilan".

5 - BUDGET DU PROJET

5-1 - Etapes ou opérations

5-1-1 - Etudes préliminaires

1-1-1 - Fixer les caractéristiques techniques de la collection

1-1-2 - Tournée du Secrétaire Exécutif

1-1-3 - Elaboration de manuscrits par les experts-auteurs par pays

1-1-4 - Impression

1-1-5 - Diffusion.

5-2 - Contributions

5-2-1 - Du Fonds

2-1-1 - Experts : 200.000 x 6 ----- 1.200.000

2-1-2 - Secrétaire Exécutif (Déplacement  
seulement)----- 600.000

2-1-2 - Dactylographie et Dessins 75.000 x 12 900.000

2-1-4 - Impression (Devis ci-joint) 282.500 x 12 3.390.000

TOTAL ----- 5.090.000

5-2-2 - Du Centre Régional

2-2-1 - Infrastructures = matériel de reproduction

2-2-2 - Frais de séjour de la tournée du  
Secrétaire Exécutif ----- 400.000

2-2-3 - Fournitures diverses de bureau et  
frais d'expédition ----- 100.000

TOTAL ----- 500.000

6 - CONTRIBUTION DU FONDS

6-1 - Par Experts, nous entendons les spécialistes de littérature orale à raison d'un par pays membre, de niveau 3ème cycle des études universitaires.

Il sera chargé de :

- choisir les deux textes à publier pour son pays
- les présenter avec brièveté, dans une langue (française) accessible aux enfants de 7-10 ans
- présenter en un orthographe conforme à celui adopté par le CERDOTOLA le texte en langue africaine
- surveiller la qualité et le style des illustrations
- mettre en forme les manuscrits
- expédier les manuscrits
- recevoir les ouvrages.
- vendre et reverser les recettes au CERDOTOLA.

6-2 - Bureaux techniques

6-2-1 - Le Centre d'Édition et de Production pour l'Enseignement et la Recherche (CEPER)

6-2-2 - Le Centre Régional de Promotion du Livre en Afrique (CREPLA) consultation et conseils. A consulter.

6-2-3 - Les Editions Clé - Maison d'édition installée à Yaoundé. A consulter. Conseils et collaborations sur les mécanismes de distribution-diffusion.

6-3 - Chaque expert sollicité travaillerait pendant deux mois pour mettre au point les deux manuscrits, à concurrence de 100.000 (cent mille) francs CFA/mois.

6-3-2 - Mission exploratoire du Secrétaire Exécutif ayant rang de Chef de mission diplomatique. Le Fonds n'intervient que pour les frais de voyage (billet d'avion AR Yaoundé-Bujulbura-Kinshasa-Brazzaville-N'djamena-Bangui-Yaoundé). Le CERDOTOLA prendrait en charge les frais de séjour.

6-3-3 - Les personnels techniques, de niveau baccalauréat, à savoir :  
a) un dessinateur/manuscrit évalué à 1/2 mois par manuscrit, soit 50.000 (cinquante mille) francs CFA par manuscrit.

- b) une secrétaire capable de dactylographier correctement les textes en langue africaine et en français chaque manuscrit étant évalué à 1/4 mois de travail.

6-4 - Surveillance

Par correspondance après accord avec les experts, et sous la responsabilité du CERDOTOLA.

7 - CONTRIBUTION

- 7-1 - Contacts avec les Centres techniques compétents : CREPLA, CEPER, Editions CLE... etc.
- 7-2 - Le Centre Régional dispose d'un budget autonome et d'un compte en banque, compte alimenté par la contribution des Etats signataires.

Les autres points ne présentent pas de problèmes spécifiques.

8 - AUTRES APPORTS

- 8-1 et 8-2 - Nous sommes en train de prendre des contacts avec d'autres organismes : AID, CRDI, AGELOOP... ainsi que les Ambassades de différents pays.
- 8-3 - Par les mass-media, faire connaître la collection : radio, journaux... etc.
- 8-4 - Si la collection démarre bien il s'agira de multiplier les titres et maintenir la vie de la collection.

9 - EXECUTION DU PROJET

- 9-1 - Toutes indications ont déjà été données au § 5 ci-dessus.
- 9-2 - Elles peuvent se résumer ainsi :
  - 1 - Phase préparatoire
    - 1-1 - Fixer les caractéristiques de la collection.
    - 1-2 - Mission exploratoire de recherche d'auteurs.

2 - Elaboration des manuscrits - textes bilingues  
- dessins.

3 - Evaluation des manuscrits et mise au net.

4 - Impression

5 - Diffusion et feed-back.

9-4 - Calendrier : Dès que l'accord de principe est adopté

- Phase préparatoire : 1 mois

- Elaboration de manuscrits : 4 (quatre) mois

- Impression : 5 (cinq) mois

- Diffusion : 2 (deux) mois.

2-4 - LITTERATURE ORALE D'AFRIQUE CENTRALE (LAC)



## I - HISTORIQUE

Ce projet nous paraît un prolongement logique du projet "Ethnomusicologie d'Afrique Centrale" (EMAC). Avec ce dernier projet, de la musique traditionnelle a été collectée en même temps que des "paroles" qui sont littéraires.

Pendant que la musique est exploitée, il faut une exploitation des textes disponibles.

## II - OBJECTIFS

Ce projet a pour objectifs de :

- collecter des textes de littérature orale
- transcrire et traduire ces textes
- constituer des corpus de textes de littérature orale
- exploiter ces corpus de textes à des fins :
  - scientifiques
  - pédagogiques
  - de vulgarisation/diffusion.

## III - PROGRAMME

- 1° - Constituer des équipes nationales
- 2° - Former des techniciens (enquête, transcription...)
- 3° - Transcrire et traduire des textes
- 4° - Exploiter les textes.

### 1° - CONSTITUTION D'EQUIPES NATIONALES

Sur le modèle qui nous paraît de plus en plus confirmer et devenir fonctionnel et efficace, ce programme doit aussi reposer sur des équipes nationales à constituer.

Ces équipes devraient se constituer autour d'un chercheur expérimenté en littérature orale et comporter des techniciens d'enquête.

Le chercheur, responsable de l'équipe orientée, coordonne et supervise l'exécution du programme par les autres chercheurs et les techniciens d'enquête.

#### 2° - FORMER DES TECHNICIENS D'ENQUETE

Tout en recourant aux techniciens d'enquête en ethnomusicologie africaine, il faudrait envisager la formation d'autres techniciens d'enquête en littérature orale. Ici l'accent doit être mis sur l'enquête para-littéraire et sur la transcription et la traduction des textes collectés.

#### 3° - TRANSCRIRE ET TRADUIRE LES TEXTES

Les équipes peuvent commencer par l'exploitation des textes collectés dans le cadre du projet EMAC. Ces textes devraient être transcrits suivant les mêmes normes et/ou orthographe partout en Afrique Centrale, surtout quand ils doivent faire l'objet d'une publication dans le cadre du CERDOTOLA. On devra ensuite se mettre à traduire avec la plus grande rigueur et exactitude scientifiques.

#### 4° - EXPLOITATION

Ces textes doivent être diversement exploités

a) Publication scientifique et de version bilingue (langue africaine/français), avec introduction, présentation et appareil de notes critiques historiques et linguistiques. On pourrait programmer 1 (une) épopée et 1 (un) choix de chantefables par pays, sur offset.

b) Collaboration avec les musicologues à la préparation de textes de présentation de disques et/ou cassettes.

c) Vulgarisation de type collection "Le Feu et l'Etoile".

SOUNDJOCK-SOUNDJOCK  
Secrétaire Exécutif  
du CERDOTOLA